

**Formation Europe**  
**Un volet expérimental : Principes de formation en français**  
**des fonctionnaires et diplomates**

*Laurent Pochat*

Historien

Académie d'Aix-Marseille

**Résumé** : *Cet article relate l'expérience d'une formation académique dispensée à un personnel étranger des ministères et des services publics des pays-candidats qui sont devenus par la suite membres de l'Union européenne. À l'origine, il s'agissait de mettre en place une formation en français destinée aux fonctionnaires et diplomates des pays d'Europe centrale afin qu'ils puissent maîtriser cette langue étrangère et une terminologie spécifique à leur fonction. La formation de ce type de personnel était quasiment inexistante auparavant. Il fallait donc tout concevoir jusqu'à faire de l'innovation en partant d'études de cas et de faits réels.*

**Mots clés** : *formation, fonction publique, diplomatie, défense, terminologie.*

**Abstract** : *The article deals with training courses given to public administration staff from candidate countries for EU membership, which have now become full members. The purpose of the courses was to teach French to civil servants and diplomats from several Central European countries, based on their learning needs. Such courses had not been offered before; therefore it was necessary to create a curriculum allowing the introduction of specific terminology, real facts and case studies.*

**Keywords**: *professional training and development, public administration, diplomacy, defense, terminology.*

La réflexion qui s'impose ici est le résultat de plusieurs années de travail et du postulat suivant : Quoi enseigner et comment enseigner ? Plusieurs paramètres sont à considérer pour comprendre les propos qui suivent dans cet article. C'est une évaluation destinée à la mise en place d'enseignements modulaires. Il s'agit avant tout de renforcer les connaissances en terminologie, de vérifier les capacités et les compétences des candidats qui dans leur carrière seraient amenés à occuper des fonctions importantes, notamment de conseil dans les institutions européennes et internationales.

Le travail avait été élaboré selon un parcours thématique pour répondre au mieux aux aspirations d'un public spécifique. Les documents authentiques étaient des extraits de l'activité des institutions européennes. L'exploitation pédagogique de ses documents consistait à montrer le fonctionnement des institutions, la prise de décision, le processus d'intégration et les relations avec des pays tiers dans des situations de communication,

où l'argumentation, les notes diplomatiques montrent les caractéristiques de la langue française.

L'objectif était double :

- *Enseigner le Français de spécialité notamment du droit à des institutionnels afin de répondre à une demande exigeante en temps limité.*
- *Développer l'aptitude à la communication diplomatique et institutionnelle en adéquation avec les principes de la Francophonie.*

## **1. Une approche expérimentale**

Il fallait donc mettre en place un programme de travail avec la recherche d'une documentation adaptée à l'environnement politique, former ce personnel assez rapidement pour assumer des charges de travail dans les institutions européennes, à l'OTAN ou à l'ONU. Une évaluation formative était la méthode la mieux adaptée et pour bien mettre à profit la formation, il était nécessaire d'avoir un niveau de français correspondant à un utilisateur expérimenté de la grille d'auto-évaluation - niveau C - du CECR (Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe). Parmi les ouvrages, peu de manuels *français langue étrangère* des maisons d'éditions traitaient entièrement de cette catégorie de personnel ou de manière sporadique en quelques fiches pédagogiques pour des raisons qui s'expliquent par l'absence d'un marché porteur, de faible dimension et du coût financier d'une telle opération. Une approche similaire avait été élaborée auparavant dans un ouvrage, *le français des relations internationales* de M. Dany, Hachette, 1983 mais très vite rendu insuffisant pour ne pas répondre aux nouveaux besoins exprimés par ce type de personnel expérimenté par ailleurs dans leur secteur de compétence. Les manuels de science politique, des relations internationales, du droit... des éditions Dalloz, Thémis, l'Harmattan ou de l'IFRI, du CEPII contenaient des éléments de réponse à la formation mais s'avéraient limités pour expliquer la terminologie avec des études de cas. Il fallait définir un cadre nouveau, faire de la prospective, engager des efforts de réflexion d'un enseignement pour adultes pour ne pas décevoir. En effet, les ministères étaient demandeurs d'une telle formation et le français avait le mérite d'être encore une langue des relations internationales. Par ailleurs, un référent culturel entraînait en jeu au niveau de la formation linguistique. Les manuels français restaient théoriques dans leur conception, ce qui, certes, constituaient une bonne base de travail mais avaient aussi un handicap de ne pas correspondre à un autre mode de pensée, une autre façon d'aborder les enjeux de société parce que les différents culturels étaient très présents dans l'éducation des fonctionnaires. L'approche théorique de la formation devait se compléter d'un pragmatisme avec des études de cas attrayantes plus proches de l'éducation et de la sensibilité culturelle des apprenants. Il fallait donc faire de l'innovation pour maintenir le français, langue de travail des relations internationales, à sa plus haute valeur.

## **Démarche scientifique et analyse systémique**

La méthode de travail a consisté à apprendre à cerner un texte, à relever les idées fondamentales, à interpréter et situer dans leur contexte des documents statistiques, des documents authentiques et des illustrations, à ordonner ces idées afin de pouvoir constituer un schéma directeur théorique et pratique de la pensée, sous forme d'exemples, d'exercices et d'évaluations formatives.

La construction d'un plan de travail a impliqué la définition de l'objet à étudier, de trouver une ligne directrice et de mettre en cohérence un ensemble d'informations. Une progression rigoureuse semblait alors nécessaire pour maîtriser la connaissance scientifique et vérifier la pertinence du modèle systémique. (Tableau des compétences et de l'évaluation).

Tableau des compétences / Evaluation			
Capacités	Compétences	Savoir-faire	Évaluation
Pré-requis. Acquis. Se situer/contexte, environnement.	Mobiliser ses connaissances	Délimiter un espace, des repères.	Mise en activité
Traitement des informations	- Savoir sélectionner, classer, hiérarchiser et confronter des documents - Mise en relation en vue de construire un raisonnement	- Extraire des informations, faire un triage et un classement ordonné. - Confronter les documents	Mise en activité Evaluation formative
Communication	- S'exprimer à l'oral, à l'écrit et convaincre - Construire une argumentation logique	- Savoir transmettre l'essentiel, convaincre. - Défendre un point de vue.	Evaluation formative et sommative

De la manière de procéder :

Etudier un document authentique (traité, convention, directive ou loi ...), c'était pouvoir :

1 *observer*, suivre les prescriptions d'un usage, décrire des faits et décrypter des structures.

2 *reformuler*, exprimé des actes de façon précise.

3 *conceptualiser*, définir de manière abstraite des évolutions, des dynamiques.

4 *problématiser*, avoir des hypothèses de travail, une complexité de la réalité.

La formation a donc été élaborée de cette manière-là et échelonnée sur une période d'une année. Toutes les mises en activité ont été tirées de faits réels et adaptées à l'enseignement comprenant :

**Une leçon-Thème** (les fondements, problématique, concept, mots-clés...)

**Une analyse documentaire** (compréhension, techniques d'expression à l'écrit et à l'oral, statistiques, décrypter l'image...)

**Une évaluation** (tests - vocabulaire et grammaire - et corrigés)

**Une maîtrise des connaissances, l'essentiel à retenir** (expressions, vocabulaire à usage fréquent...)

**Un transparent** à l'usage du professeur afin de mémoriser l'essentiel du savoir.

Cette formation a donc été expérimentée dans l'enceinte de l'Académie diplomatique de Slovénie en 1998. Cela demandait de la part du formateur une rigueur dans la construction du matériau alors que le public avait un niveau de langue assez hétérogène. La formation ne pouvait être suivie que par des fonctionnaires avertis des difficultés de la langue et une terminologie complexe à maîtriser. Or, le personnel était fort varié, de formation différente en droit, en sciences historiques et politiques, en psychologie et en sociologie... Il fallait donc combler les lacunes des uns et satisfaire les plus exigeants en un temps record.

Cette formation a pu ensuite être appliquée dans les pays baltes, notamment pendant les sessions de stage intensif des fonctionnaires de la police, des affaires étrangères, de la défense... organisées par les Instituts culturels français et le Centre européen de langue française de Bruxelles.

Les thèmes principaux abordés dans la formation ont traité des procédures décisionnelles dans l'Union européenne, du budget européen, du déficit démocratique, du contrôle de l'application du droit communautaire, des partenariats d'adhésion, du concept de territoire européen, de la politique de développement avec les ACP, des relations commerciales, du partenariat euro- méditerranéen et de la politique de défense.

Dans la plupart des cas, la formation a été bénéfique mais témoigne aussi d'une nette différence dans les capacités et les compétences des personnels. La difficulté première résidait dans la construction d'un raisonnement logique, bâtir une argumentation pour en faire une synthèse et bien entendue communiquer dans un langage technique. Dans l'évaluation, les candidats qui maîtrisaient au mieux ce langage disposaient en vérité d'une bonne culture générale, notamment du monde des relations internationales. La difficulté seconde provenait de l'expression écrite. La rédaction contenait un foisonnement d'idées mal organisées et sans problématique mais une forte motivation permettait finalement de combler des lacunes. Les candidats étaient habitués à un enseignement traditionnel sans initiative de leur part. Qui plus est, une séance de travail consistait aussi à modifier, à « casser » les représentations des apprenants sur telle sujet , notamment leur certitude de détenir la raison. Cette forme d'apprentissage où l'apprenant doit s'investir demande une prise de distance et une autonomie dont la finalité est la détention d'un esprit critique, du grec *kritikos* « juger comme décisif ». En définitif, on ne demande pas aux intéressés de faire le perroquet mais d'agir en commun. Tâche bien difficile pour des agents de la fonction publique de s'investir dans une nouvelle démarche après un enseignement académique universitaire. Inversement pour le formateur, il était indispensable de s'appuyer sur les représentations des apprenants pour modifier profondément la démarche de préparation des cours et faire évoluer la formation en toute responsabilité. Cela demandait une réflexion pour penser autrement, analyser les réalités, lutter contre les pensées encombrantes toutes faites tout en étant en mesure de transmettre un savoir dans des domaines variés comme le droit, l'économie, les sciences sociales, l'histoire, les affaires diplomatiques et militaires, le français des relations internationales et un savoir-faire pour aller à l'essentiel.

## **2. Types de séminaires dispensés en formation intensive**

Un séminaire se divisait en une partie théorique et une mise en activité. Comme les thèmes portaient sur l'acquisition d'une terminologie technique, il était essentiel de vérifier les pré-requis, les acquis, de faire une remise à niveau pour les candidats de formation disparate. Dans un premier temps, il fallait donc débayer l'essentiel des connaissances sur le sujet et par la suite, l'étude des documents fondés sur l'actualité politique et économique devait permettre d'appréhender un vocabulaire technique, de l'assimiler pour le reformuler et le conceptualiser.

**A. - Exemple de mise en activité** dont le thème était la coopération régionale Europe-Asie. Cela consistait à produire une proposition de résolution et à faire preuve d'un raisonnement maîtrisé. Au préalable, le contexte politique, économique et social de l'aire Asie-Pacifique avait été abordé dans la progression pédagogique pour ne pas désenparer les candidats au devant de difficultés techniques.

**Mots-clés :** *Stabilité régionale. Dialogue politique. Libertés publiques. Déséquilibre commercial. Investissements d'intérêt mutuel.*

La problématique portait sur le dialogue politique, les Droits de l'Homme et la stabilité régionale.

## Proposition de résolution

Résolution sur la communication de la Commission “ *Vers un partenariat global avec l’Asie* ”  
(COM(99)0191- C4-0244/99)

*Le Parlement européen,*

- Vu la communication de la Commission intitulée : “ Vers un partenariat global avec la Chine ”,
- Vu l’accord commercial signé en 1985 entre la Chine et la Communauté européenne,
- Vu la résolution du 8 octobre 1998 relative à l’UE et Hong Kong,
- Vu l’accord-cadre du 29 octobre 1996 entre la Communauté européenne et la Corée,
- Vu les résolutions du 16 déc. 1999 sur le processus de paix en Indonésie et du 06 mai 1999, libertés publiques en Malaisie,

- A. Considérant que.....
- B. Constatant.....
- C. Notant que.....
- D. S’inquiétant.....
- E. Prenant note.....
- F. Conscient que.....
- G. Relevant avec.....
- H. Persuadé que .....

- 1. *Souligne l’importance*.....
- 2. *Se félicite*.....
- 3. *Reste gravement préoccupé*.....
- 4. *Exprime la conviction que*.....
- 5. *Se déclare favorable*.....
- 6. *Recommande*.....
- 7. *Prend acte*.....
- 8. *Demande le respect*.....
- 9. *Encourage*.....
- 10. *Regrette que*.....
- 11. *Préconise*.....

12. *Charge son président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, aux gouvernements des pays d’Asie.*

## B. Etude de cas

Un séminaire était conçu sur des bases juridiques de l'Union. Dans le cas ci-dessous, le travail portait sur l'acquisition d'une terminologie spécifique au domaine de la défense et de la sécurité. La *partie I* méthode inductive, étude de documents et prise de notes complémentaires avec un résumé des faits devait permettre d'appliquer les connaissances et de se réappropriier le savoir pour un résultat optimal dans la *partie II* mise en activité et approche déductive.

### PESD

Politique étrangère et de sécurité -défense

#### Scénario crise dans le cadre de l'élargissement

*Evacuation de ressortissants. Actions civilo-militaires et humanitaires*

#### Concept : Défense commune

<p><i>Mots-clés : Sécurité européenne</i> <i>Vulnérabilités</i> <i>Théâtre d'opération</i> <i>Mobilité stratégique</i> <i>Renseignement</i></p>
---

#### Problématique

La construction de l'Unité européenne nécessite la prise en charge des questions de défense et de sécurité. L'Union européenne a jusqu'ici été essentiellement une organisation économique, actuellement la capacité décisionnelle de l'Union, la Commission, le Conseil et le Parlement européen ainsi que le contexte international créent des conditions favorables à l'extension des compétences de l'Union européenne en matière de défense.

Mais parler de défense soulève bien entendu la question de la souveraineté des Etats. La défense, étant l'un des piliers de l'Etat, les transferts de pouvoir vers une instance supranationale sont très lents parce que l'histoire des nations repose sur le sentiment d'insécurité. Il faut donc créer un climat de confiance réciproque pour convaincre l'opinion de créer des organisations de défense qui reposent sur des principes démocratiques, de transparence sous forme d'accords diplomatiques bilatéraux ou multilatéraux.

Les institutions de défense et de sécurité telles que l'Alliance atlantique et l'organisation militaire l'OTAN, l'UEO, l'OSCE sont issues d'un contexte de guerre froide qui ne répondent pas toujours à l'évolution des risques et menaces potentielles d'un nouveau type.

Guerres urbaines et sociales, menaces terroristes, conflits ethniques, crises civiles intra-étatiques, actions séparatistes locales, conflits non-internationaux, systèmes mafieux... sont autant d'éléments disparates qui échappent à la conception classique de la défense.

L'Union européenne est une aire de paix et de prospérité qui peut susciter des convoitises, le renforcement de la sécurité est une question primordiale puisque l'extension des frontières porte les intérêts de l'Union à proximité de zones à risque et à sa lointaine périphérie, les pays et territoires d'outre-mer. Le développement d'une identité européenne de sécurité et de défense est une condition à l'exercice des compétences de

l'Union européenne dans le champ international.

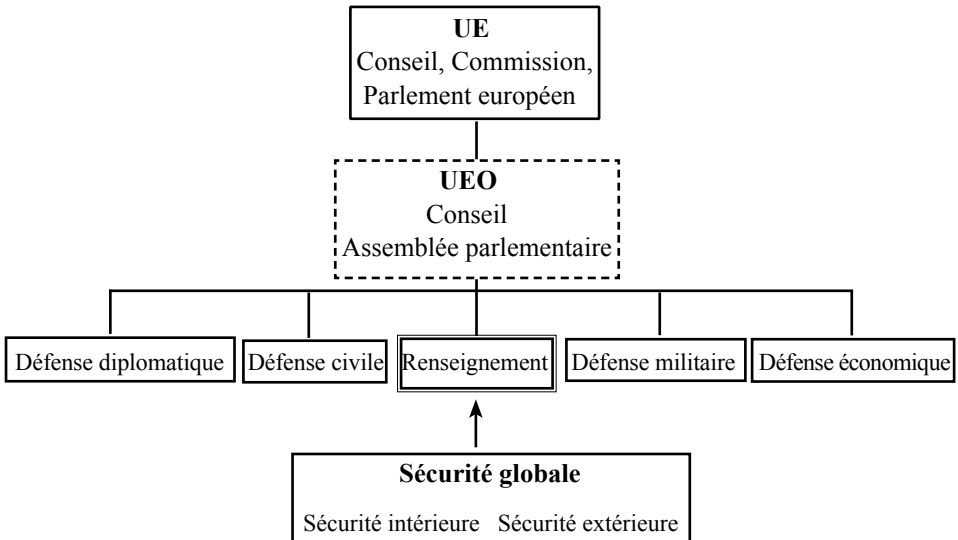
L'Union européenne peut-elle être crédible si elle n'a pas une défense à une voix ? A-t-elle la volonté politique d'intégrer les structures de l'UEO, de se doter de capacités militaires pour garantir la sécurité de l'Europe en cas de crise et quels moyens pour quelle défense commune ?

### Bases juridiques

- *Articles 11 à 28 des traités consolidés (ex-articles j.1 à j.18 TUE)*
- *Articles 296-297, art. 301 des traités consolidés (ex-articles 223-224, 228 A TUE)*
- *Article 302 des traités consolidés (ex-article 229 TUE)*
- *Articles 2 et 3 des traités consolidés (ex-articles B et C TUE dispositions communes)*
- *Déclaration sur le rôle de l'UEO et sur ses relations avec l'UE et l'alliance atlantique, TUE*
- *Déclaration invitant les États membres de l'UE à adhérer à l'UEO -Traité de Bruxelles-, à devenir observateurs ou États membres de l'OTAN à devenir membres associés de l'UEO, TUE*

### Partie I Théorie

#### Schéma d'interprétation d'une défense globale



## Doc.1 Traités consolidés UE

### Article 17

*1. La politique étrangère et de sécurité commune inclut l'ensemble des questions relatives à la sécurité de l'Union, y compris la définition progressive d'une politique de défense commune, conformément au deuxième alinéa, qui pourrait conduire à une défense commune, si le Conseil européen en décide ainsi...*

*L'Union de Europe Occidentale (UEO) fait partie intégrante du développement de l'Union en donnant à l'Union l'accès à une capacité opérationnelle,... Elle assiste l'Union dans la définition des aspects de la politique étrangère et de sécurité commune ayant trait à la défense,... En conséquence, l'Union encourage l'établissement de relations institutionnelles plus étroites avec l'UEO en vue de l'intégration éventuelle de l'UEO dans l'Union, si le Conseil européen en décide ainsi...[...]*

*La politique de l'Union... n'affecte pas le caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains États membres, elle respecte les obligations découlant du traité de l'Atlantique Nord pour certains États membres qui considèrent que leur défense commune est réalisée dans le cadre de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN)...*

*La définition progressive d'une politique de défense commune est étayée, dans la mesure où les États membres le jugent approprié, par une coopération entre eux en matière d'armements.*

*2. Les questions visées au présent article incluent les missions humanitaires et d'évacuation, les missions de maintien de la paix et les missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris les missions de rétablissement de la paix.*

## Doc.2 Déclaration de Petersberg - UEO

19 juin 1992

*“ Les États membres déclarent qu'ils sont prêts à mettre à la disposition de l'UEO des unités militaires provenant de tout l'éventail de leurs forces conventionnelles en vue de missions militaires qui seraient menées sous l'autorité de l'UEO ”.*

*Toute décision de recourir aux unités militaires relevant de l'UEO sera prise par le conseil de l'UEO (...). La décision de participer à des opérations spécifiques restera du ressort national et sera prise par les États membres conformément à leurs constitutions respectives.*

### Définition des missions militaires

*“ Outre une contribution à la défense commune dans le cadre de l'application de l'article 5 du traité de Washington et de l'article V du traité de Bruxelles modifié, les unités militaires des États membres de l'UEO, agissant sous l'autorité de l'UEO, pourraient être utilisées pour :*

- des missions humanitaires ou d'évacuation de ressortissants ;*
- des missions de maintien de la paix ;*
- des missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris des opérations de rétablissement de la paix ”.*



### Doc.3 Les forces multinationales relevant de l'UEO (FRUEO)

- ❑ *La force amphibie anglo-néerlandaise de 6500 hommes constituée de quatre bataillons d'infanterie, un bataillon d'artillerie et deux compagnies de transbordement.*
- ❑ *La force amphibie hispano-italienne d'environ 4000 hommes.*
- ❑ *La division multinationale : une brigade aéroportée belge, la 31<sup>e</sup> brigade aéroportée allemande, la 11<sup>e</sup> brigade aéromobile néerlandaise, la 24<sup>e</sup> brigade aéromobile britannique et 5 bataillons de troupes divisionnaires, 20 000 hommes.*
- ❑ *L'Eurofor (force opérationnelle de déploiement rapide), composée d'unités françaises, italiennes, portugaises et espagnoles. 14 000 hommes.*
- ❑ *L'Euromarfor, force maritime opérationnelle.*
- ❑ *Le 1<sup>er</sup> corps d'armée germano-néerlandais de 40 000 hommes composé d'une division blindée allemande, d'une division mécanisée néerlandaise et d'un groupe d'appui.*
- ❑ *Le corps européen d'environ 80 000 hommes composé d'une force immédiate légère pour des opérations humanitaires, une force mécanisée pour des opérations de paix.*

### Doc.4 Déclaration de Brème

10-11 mai 1999

Réunion ministérielle de l'UEO

*Les ministres ont exprimé leur plein soutien aux mesures proposées par l'OTAN et l'UE afin de prévenir l'entrée en RFY d'armements et de produits pétroliers ainsi qu'aux sanctions renforcées à l'encontre de la RFY...[...]*

*Les ministres se sont félicités du lancement de la mission UEO d'assistance au déminage en Croatie (MADUEO). Ils ont souligné que la MADUEO est la première opération conduite par l'UEO à la demande de l'UE sur la base de l'article J.4.2 du traité sur l'Union européenne et avec un financement de l'UE, attendent avec intérêt la poursuite d'une coopération étroite avec l'UE...[...]*

*Les ministres ont souligné...*

*- La volonté des pays européens de renforcer les capacités opérationnelles européennes pour des opérations de Petersberg, reposant sur des organes décisionnels appropriés et des moyens militaires efficaces, moyens de l'OTAN ou moyens nationaux ou multinationaux extérieurs au cadre de l'OTAN.*

### Doc.5 De la mise sous tutelle de l'Europe

*Certes l'organisation de l'OTAN a évolué ; les 65 états-majors employant plus de 17.000 personnes se sont allégés, et la création des GIFM (groupement de forces interarmées multinationales) sur lesquels repose désormais l'organisation opérationnelle de l'OTAN peuvent permettre aux européens d'y trouver un champ plus vaste de responsabilités. Toutefois, l'attribution à un européen du commandement de sud-Europe est toujours l'objet d'un veto formel des Américains.*

*[...] Les opérations envisagées dans une structure mixte UEO-OTAN sous commandement européen seront-elles soumises à l'approbation préalable du Conseil de l'OTAN...*

*Force est de constater que les Américains agissent ainsi car ils disposent des moyens d'imposer leur volonté... ils possèdent en particulier une capacité de transport aérien nécessaire à la mise en place du soutien logistique indispensable à une opération puissante et permettant effectivement une projection rapide de forces d'un volume important. Aucun de nos pays européens ne dispose d'avions gros-porteurs et si nous voulons en disposer,... Il convient d'en faire la demande aux*

*États-Unis ou d'en louer aux Russes.*

*Dans le domaine primordial du renseignement... ils ont la maîtrise de l'espace, du temps et de l'information qui, tout autant que la puissance nucléaire, constitue dans le monde actuel le facteur capital de puissance.*

*Il apparaît ainsi que l'Amérique a une possibilité effective de s'opposer à la mise en place d'un pilier européen de défense qui procurerait à notre Union la liberté d'action nécessaire à l'affirmation de son identité.*

*Général P. A. de Foïard*

*Défense nationale déc. 1997*

## **Doc.6 Quels types de faiblesses l'UE et l'UEO présentent-elles pour ne pas pouvoir remplir des missions attribuées à l'OTAN ? Expliquez.**

*3 obstacles majeurs :*

- Absence d'un organe central de commandement militaire permanent sous tutelle politique.*
- Logistique et mobilité : besoin de transport de troupes, de matériels à long rayon d'action pour projeter des forces à l'extérieur, une flotte européenne de grande capacité pour la maîtrise des mers.*
- Le renseignement stratégique, les satellites.*

Ce corpus documentaire présente des caractéristiques majeures telles que la diversité des sources, une densité des informations où l'on peut présenter trois axes pour l'étude des rapports entre les actes juridiques (traités, résolutions...), les décisions politiques et les moyens techniques adéquates pour remplir des missions de type humanitaire.

*Proposition de plan :*

- les actes juridiques (traités européens et droit dérivé) fixent le cadre légalisé de l'UE.
- les décisions politiques projettent une dynamique pour résoudre une crise.
- les moyens techniques qui reposent sur la contribution réelle des Etats- membres, redéfinissent les missions des forces armées.

La problématique soulève l'hypothèse d'une défense commune pour garantir les intérêts vitaux de l'UE à ses frontières et sa capacité réelle de projeter des forces en temps de crise.

Dans cette séquence pédagogique, l'objectif est d'aider les apprenants à acquérir les notions-clés au cours de la préparation en leur procurant des exemples de sujets à la fois didactique et scientifique afin qu'ils puissent construire un savoir pour le mettre en oeuvre dans l'étape suivante (*Annexe 1 - partie II*).

L'étude de cas doit permettre de vérifier l'assimilation des connaissances en terminologie et de produire de l'écrit. Un transparent à l'usage du formateur est utile pour exposer en fin de parcours une problématique et les données essentielles du thème.

## **Conclusion**

Pour établir un constat, cette formation présente alors un intérêt pour l'enseignement du français sur objectif spécifique en situation d'apprentissage. Une programmation bien ciblée permet d'atteindre les objectifs sans entrave pour un personnel assidu. La langue française garde sa vitalité qu'à la condition de bien vouloir transmettre des outils fonctionnels adaptés au contexte politique multiculturel. Une motivation réciproque des parties à la formation - ministère français des Affaires étrangères, ambassades, structures étrangères - devrait rendre accessible cette langue-pivot des institutions européennes au plus grand nombre de nos partenaires dans un espace où le multilinguisme se définit comme le socle de l'identité européenne.

## ***Annexe 1 - Partie II Mise en activité - Gestion de crise***

Le travail ci-dessous a été élaboré à partir de faits réels. Plusieurs scénarios de crise ont été retenus par la suite dans le cas d'un conflit régional mettant en cause les intérêts vitaux et les zones d'intérêt prioritaire dans certaines régions du monde. Un conflit régional qui peut mettre en cause la sécurité européenne, des actions indirectes de déstabilisation nécessitant des opérations en faveur de la paix et du droit international.

### **Module Scénario Crise : Evacuation de ressortissants. Actions civilo-militaires et humanitaires**

L'exercice s'inscrit dans le cadre de la gestion de crise, la déclaration de Petersberg et des procédures de travail des forces relevant de l'UEO avec la présence d'observateurs des pays de l'UEO et associés en zone méditerranéenne.

*- Séparation de forces antagonistes, interposition, opérations humanitaires au profit des populations locales.*

### **Contexte géopolitique**

Guerre civile : *Mouvement insurrectionnel autonomiste en Povland, deux fractions armées s'opposent pour le contrôle de la capitale Salone et du port, une zone vitale pour le transit maritime.*

- *Armée de Libération Nationale : ALN*
- *Front de l'Indépendance du Povland : FIP*

*4300 ressortissants de l'Union européenne sont présents dans le pays en pleine guerre civile d'une violence extrême.*

### **Situation politique et militaire**

***Missions de Petersberg*** : *1<sup>ère</sup> évacuation de ressortissants de l'UE réussie par les forces multinationales FRUEO, Opération humanitaire.*

L'Union européenne et l'UEO décident un plan d'évacuation des ressortissants intitulé, **Opération Tigre**. L'OTAN suit la situation, échange des informations entre les organes compétents mais n'intervient pas.

Sur recommandation du comité politique de la PESC ( art. J.15 TUE), le Conseil de l'UE demande à l'UEO d'évaluer en détail la situation et d'examiner les possibilités d'une opération.

L'Unité de Planification de la Politique et d'Alerte Rapide (UPPAR) de l'UE active les capacités de suivi interinstitutionnelles entre le secrétariat général de l'UE, la Commission européenne et le personnel de l'UEO pour des échanges d'information et de consultations au cours de l'évolution de la crise.

<b>Gestion de la crise</b>	
Phase 1	<i>Montée de la crise</i>
Phase 2	<i>Préparation du choix des options stratégiques</i>
Phase 3	<i>Prise de décision : choix du mode d'action et conduite des opérations</i>
Phase 4	<i>Contrôle politique de l'opération</i>

<b>Doc. 1 Chronologie des événements</b>	
Mai 2005 Intervention de troupes	<p><i>Mise en place du dispositif sur le terrain, état-major interarmées CAFOR et commandement à proximité de l'aéroport Kaba.</i></p> <p><i>Contacts avec les autorités du pays et des organisations internationales sur place, ONU, CICR, ONG, médecins sans frontières...</i></p> <p><i>Planification des actions éventuelles sur la capitale, entraînements, reconnaissances de terrain.</i></p>
Juin 2005	<p><i>Aide aux réfugiés, HCR. Assassinats de deux hommes d'affaires, un Allemand, un français.</i></p> <p><i>Regroupement et dénombrement des ressortissants en zone de sécurité.</i></p> <p><i>Transports de vivres et de médicaments à bord des C 160. Construction d'un camp de fortune.</i></p>
15 juin 2005	<p><i>Un détachement de forces multinationales subit un accrochage armé avec le FIP dans un quartier de la ville. Quatre morts. Des barrages empêchent tout contact entre l'aéroport et la ville.</i></p>
16 juin 2005	<p><i>Tirs de mortier, artillerie lourde près de l'ambassade de France, le palais présidentiel est bombardé.</i></p> <p><i>15 heures : Déclenchement d'une opération d'urgence par CAFOR pour extraction des ressortissants dont la présence d'un ministre grec.</i></p> <p><i>19 heures : Ordre officiel d'extraction des ressortissants par l'état-major.</i></p>
17 juin 2005	<p><i>Tirs permanents autour de l'aéroport. Décollages et atterrissages difficiles des C 160.</i></p> <p><i>Les unités du 2è REP sillonnent la ville à la recherche de ressortissants.</i></p>
18 juin 2005	<p><i>Exécution du Président de la République de Povland. La ville est sous le contrôle du FIP.</i></p> <p><i>Un cessez-le-feu est proclamé.</i></p>
19 juin 2005	<p><i>Fin des missions de sauvetage des ressortissants. 4100 personnes sont mises en sécurité. Désengagement des forces multinationales.</i></p>
Juillet 2005	<p><i>Mise en place d'actions civilo-militaires par la France.</i></p>

**Doc. 2 Composition des forces multinationales relevant de l'UEO (FRUEO)**

<p>La Force amphibie anglo-néerlandaise. La Force amphibie hispano-italienne. La Division multinationale. L'Euromar. L'Euromarfor. Le Corps européen.</p>	
<p><b>Forces navales</b> Transport de troupes, embargos...</p>	<p><i>Porte-avion à propulsion nucléaire Charles-de-Gaulle. 2 frégates de type Lafayette. Une flottille opérationnelle d'avions Rafale.</i></p> <p><i>2 bâtiments chasseurs de mines Ledbury de la Royal Navy et Marburg de la Bundesmarine.</i></p> <p><i>Porte-aéronefs garibaldi et principe de Asturias, un bataillon amphibie, des chalands de débarquement.</i></p>
<p><b>Forces terrestres</b> Débarquement amphibie, opération aéroportée, contrôle de zone...</p>	<p><i>8è régiment parachutiste d'infanterie de marine équipé du véhicule blindé de combat d'infanterie VBCI. 6ème Régiment Etranger de Génie d'assaut, déminage et reconstruction.</i></p> <p><i>Mise en place du système horizon de surveillance aéroportée pour opération extérieure et d'un poste de commandement aérotransportable.</i></p> <p><i>Un bataillon d'artillerie et 2 compagnies de transbordement, la 11e brigade aéromobile néerlandaise. La 10è Panzerdivision allemande, la 1re division mécanisée belge. Brigade parachutiste italienne Folgore et une section de parachutistes portugais.</i></p> <p><i>Hélicoptères HAP Tigre.</i></p> <p><i>Un bataillon de Légionnaires parachutistes étrangers du 2è REP pour mission d'interposition.</i></p> <p><i>1er régiment d'hélicoptères de combat équipé de missiles Air Air mistral.</i></p>
<p><b>Forces aériennes</b> Reconnaissance, raids offensifs</p>	<p><i>4 mirages 2000 D équipés du radar Antilope.</i></p> <p><i>2 Transalls C 160 de la force aérienne de projection.</i></p> <p><i>Missiles de croisière longue portée.</i></p>
<p><b>Cellule Communication opérationnelle</b> Relations médias presse</p>	<p><i>Rédaction d'articles politiques, d'informations militaires et humanitaires entre les journalistes étrangers et les officiers en poste. Manoeuvre médiatique : des mises au point, des démentis, des dépêches, des communiqués.</i></p>

- Quelles forces combinées utilisez-vous pour cette mission d'évacuation des ressortissants ?

## Doc. 3 Caractéristiques de l'opération engagée par les forces multinationales

### 1. Neutralité des forces multinationales

*Aucun appui aux autorités du pays, ni aux factions rivales, ni d'ingérence.*

*Opération strictement humanitaire dans les zones vitales de la ville, contact fréquent entre belligérants pour expliquer la position des forces multinationales.*

### 2. Dilution de l'autorité officielle du pays

*Des interlocuteurs multiples mais peu fiables.*

*Disparition de l'autorité réelle.*

### 3. Insécurité totale des ressortissants

*Evacuation précipitée des personnes, sans biens, sous convois armés.*

*Difficultés de localiser les ressortissants. Violence généralisée.*

## Doc. 4 Observations faites par les membres des forces multinationales pour réussir la mission de projection en urgence

*- Besoins d'équipements lourds comme l'engin blindé aérotransportable, des véhicules avant blindé VAB pour le déplacement.*

*- Aptitude des C. 160 dans des conditions opérationnelles mais capacité limitée pour transporter des personnes (80 ressortissants par avion) et en matériel lourd (1 VAB par avion), ce qui multiplie les risques, utilité d'un avion de transport militaire future pour de meilleures capacités.*

*- Intérêt de l'hélicoptère-canon comme arme d'appui pour des tirs ciblés en milieu urbain sans dommages collatéraux. Disposer de puissants aéroglisseurs et de Zodiacs.*

*- Fonction essentielle des médias pour expliquer l'action des forces armées. Pression permanente des journalistes.*

## Doc. 5 Brigade Multinationale Nord

La Brigade Multinationale Nord sous la responsabilité de la France avec l'aide d'un bataillon danois équipé de 15 chars «Léopard», et d'un escadron de gendarmerie mobile a pour mission d'assurer l'ordre public, la surveillance des frontières, de favoriser le retour à une vie normale pour la population du Povland.	Actions civilo-militaires
	<i>- Recrutement et formation des forces de police locales.</i> <i>- Remise en état de la centrale thermique, du pont de l'Ibar, du tunnel Sud de la ville et du réseau routier. Ouverture de la ligne de chemin de fer avec le concours du Génie. L'aéroport de Kaba a été réouvert au trafic.</i> <i>- Opérations de dépollution et Déminage.</i>

## **Doc. 6 Définition des actions civilo-militaires**

*Dans le cadre d'opérations extérieures ou de stationnement hors du territoire métropolitain en vertu de mandats d'organisations internationales ou d'accords avec les territoires concernés, les forces françaises mettent en oeuvre des actions civilo-militaires.*

*«Ce sont des actions entreprises par les forces engagées sur un théâtre permettant de prendre en compte l'interaction entre ces forces et leur environnement civil et faciliter ainsi la réalisation des objectifs civils et militaires poursuivis.»*

*Directive définissant les actions civilo-militaires du 11 juillet 1997*

### **Ces actions se déclinent en trois missions :**

- 1. Missions au profit des forces tendant à faciliter leur présence auprès de la population locale*
- 2. Missions au profit de l'environnement civil qui s'inscrivent dans une logique de sortie de crise avec un transfert de responsabilité au profit des autorités civiles locales*
- 3. Missions de nature humanitaire qui comprennent des interventions au profit direct des populations en difficultés.*

## **Doc. 7 Projet de recommandation**

### **sur l'UEO, instrument européen de gestion des crises**

#### **L'Assemblée,**

*Considérant que, depuis 1992, le rôle principal de l'UEO est d'être capable de conduire des missions dites de Petersberg pour gérer d'éventuelles crises en Europe ; [...]*

*Déplorant la lenteur et les difficultés, notamment en matière financière, des relations entre l'UEO et l'UE en cas de crise ; [...]*

*Constatant la faiblesse de la politique de renseignements de l'UEO, qui conditionne pourtant la pertinence des choix stratégiques ; [...]*

*Constatant l'absence d'état-major européen permanent, que les forces multinationales doivent davantage coordonner leurs activités ;*

#### **Recommande au Conseil**

- 1. De chercher à améliorer les relations et l'intégration entre l'UEO et l'UE en cas de crise ;*
- 2. D'inciter les gouvernements de l'UE à faire des efforts budgétaires pour l'équipement des forces, à combler le déficit dans le domaine du renseignement, de la mobilité stratégique et des armes de précision ;*
- 3. D'inciter les gouvernements à constituer une force permanente d'intervention européenne.*

## Travail à faire

### Consignes

L'étude de cas doit être répartie en plusieurs groupes de travail. Par exemple, un groupe représente le fonctionnaire qui travaille dans la cellule de crise de l'UEO et présente le choix de l'option militaire. Un autre groupe, le commandant des forces sur place à Salone. Un groupe représente la presse. Et un autre, le Conseil de l'UEO pour rédiger la directive de retrait des forces.

Vous travaillez dans une cellule de crise de l'UEO. Vous êtes en rapport avec les autorités du pays de Povland pour une opération humanitaire, notamment la protection des ressortissants.

1. Vous devez étudier la situation ( voir document 1 « Chronologie des événements » ), faire un choix des options militaires avec l'état-major multinational. Comment organiser vous l'évacuation des ressortissants ? Quelles forces allez-vous utiliser ? Vous devez faire un choix parmi les forces militaires et proposer la bonne solution à l'état-major en sachant que la mission est urgente, qu'il faut des moyens opérationnels rapides en théâtre d'opération extérieure. ( voir document 2 « Quelles forces combinées utilisez-vous ? »).

2. Vous devez faire un rapport urgent (10 à 15 lignes) au Conseil des ministres de l'UEO et de l'UE sur la situation militaire et politique le **15 et 16 juin 2005**. (voir document 1 « Chronologie des événements »).

### 3. Relations médias presse

Une cellule presse a été créée sur place près de l'aéroport de Kaba où sont installées les forces multinationales. Vous devez rédiger des dépêches (5 à 6 lignes), faire des mises au point en fonction des actualités et des informations militaires.

Des points de contact entre la presse et le commandant des forces ont lieu régulièrement, l'information est mal transmise, mal comprise, à vous d'imaginer des problèmes de désinformation ? (voir document 1 « Chronologie des événements »).

4. Le 19 juin 2005 : Fin de l'opération humanitaire. Le commandant des forces fait un bilan de la situation, il présente les caractéristiques de la mission. Quelles sont-elles ? Quels besoins soulève-t-il ? (voir documents 3, 4 « Caractéristiques de l'opération » et « observations des forces multinationales »).

5. Le Conseil de l'UEO exerce le contrôle politico-militaire de l'opération. Vous devez rédiger la directive officielle sur la stratégie de retrait des forces (15 lignes).

À la fin de la crise, l'Assemblée de l'UEO dénonce la mauvaise coordination entre l'UEO et l'UE. Que se passe-t-il ? (voir document 7 « Projet de recommandation sur l'UEO »).

6. Juillet 2005 : Création d'actions civilo-militaires. Quel est l'objectif de telles actions ? Reconstruction ou obtention de marchés économiques... ? Faites une critique. (voir documents 5, 6 « Brigade multinationale Nord » et « directive du 11 juillet 1997 »).



## **Mémorisation**

### **Maîtrise des savoirs**

1- Que sont les théâtres d'opération extérieure ?

- *des accords de coopération entre Etats ; des missions à caractère militaire ; des zones d'occupation.*

2- Que signifie le renseignement ?

- *rechercher l'information rare ; obtenir toute information ; contrôler l'information.*

3- Qu'est-ce la mobilité stratégique ?

- *un dispositif opérationnel ; une infrastructure lourde ; des unités de réserve.*

4- Donnez quelques exemples d'intérêts vitaux.

5- Que sont les armes de destruction massive ?

- *des armes classiques ; des armes chimiques ; un potentiel nucléaire.*

6- Que sont les matériels de guerre au sens du droit communautaire ?

7- Donnez une définition des actions civilo-militaires.

### **Vocabulaire à haute fréquence**

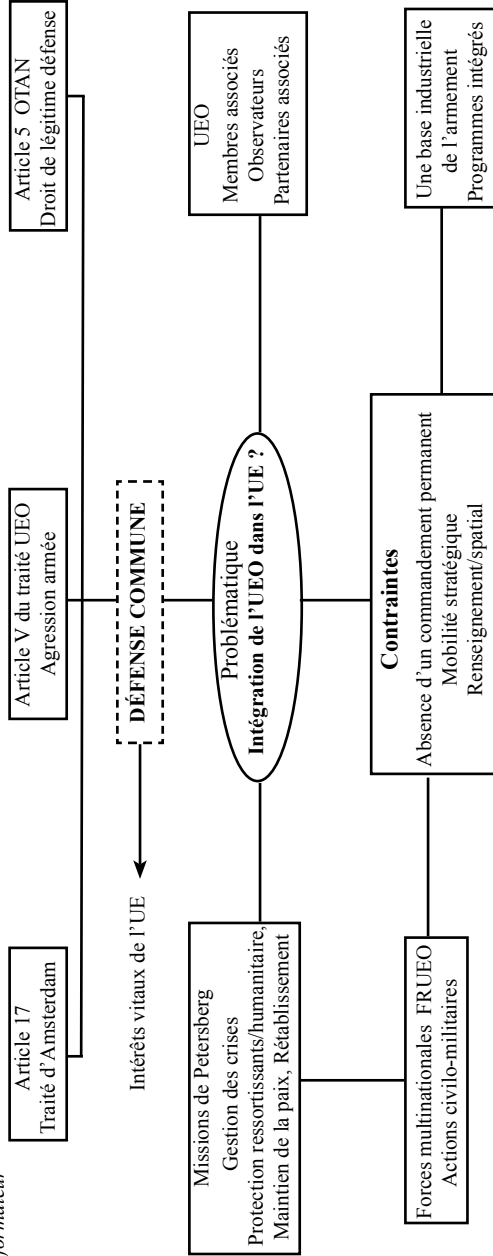
Gestion de crise. Opération militaire. Stratégie. Sécurité. Défense. Mandat. Ordre public. Armement. Détachement. Maintien de la paix. Rétablissement de la paix. État-major. Planification. Satellites. Renseignements. Forces conventionnelles. Force nucléaire. Mission humanitaire. Évacuation. Commandement. Urgence. Contrôles. Surveillance maritime. Missiles. Neutralité. Accrochage. Miliciens. Réfugiés. Expatriés. Tirs. Risque. Zones vitales. Aéroglisseurs. Artillerie. Radar. Insurrection. Menace. Terrorisme. Subversion.

### **Vocabulaire complémentaire**

Etat-major multinational. Membres associés. Observateurs. Partenaires associés. Capacité opérationnelle. Mobilité stratégique. Pilier européen. Force amphibie. Corps européen. Interposition. Transbordement. Chalands de débarquement. Embargo. Police des frontières. Vulnérabilités. Radioactivité. Testeurs de radiations. Armes biologiques, bactériologiques, chimiques. Armes de destruction massive. Ressortissants. Mission de forces de combat. Zones d'intérêt. Prolifération. Transport militaire stratégique. Autonomie. Missiles de précision. Ingérence. Forces spéciales. Tirs de mortier. Engin blindé aérotransportable. Tirs incontrôlés. Factions rivales. Dommages collatéraux. Génie. Déminage. Extractions.



Prévention



Dispositif

<b>Gestion de crise Conduite de l'opération</b>	
<p><b>Préparation des options stratégiques</b>                      UE : le Conseil arrête une action, ou position commune, (art. 17 du traité d'Amsterdam) pour mettre en oeuvre ses décisions.  <b>Décision formelle d'agir</b>                      Choix de l'option militaire par le Conseil de l'UEO, désigne le commandant de l'opération et approuve le plan.</p>	<p><b>UEO</b></p> <p>Le Conseil exerce le contrôle politico-militaire de l'opération.                      Rapport du commandant de l'opération au Conseil                      Analyse de la situation entre le groupe politico-militaire et l'état-major militaire et le commandant de l'opération.                      Le Conseil de L'UEO décide de mettre fin à l'opération.                      Une directive expliquant la stratégie de retrait est transmise au commandant de l'opération.</p>
<p><b>UE</b></p> <p>Réunions coordonnées entre les organes compétents UE/UEO. Le Conseil examine les suites politiques de l'opération.</p>	<p><b>OTAN</b></p> <p>Recours aux moyens et capacités de l'OTAN                      Etats-majors/SHAPE.</p>

## Annexe 2

### Défendre le patrimoine de l'UE

Les intérêts vitaux peuvent se définir de la manière suivante :



Faites un commentaire des intérêts vitaux de l'UE.

#### Les intérêts vitaux de l'UE

L'Union européenne est un territoire vaste qui comprend les États membres, les pays et territoires d'outre-mer, les régions ultrapériphériques y compris les zones économiques exclusives. La souveraineté de l'Union européenne s'exerce librement avec le consentement des États membres, la défense européenne consiste à protéger le patrimoine européen dans toutes ses composantes, l'intégrité du territoire et la protection des ressortissants de l'Union européenne à l'étranger.

#### □ Des intérêts stratégiques

Sécurité collective,  
Solidarité des États membres,  
Opérations de maintien de la paix,  
Maîtrise des crises,  
Sécurité des voies maritimes,  
Maintien des liens transatlantiques.

#### □ Des intérêts économiques

Protection de l'environnement,  
Protection des sites industriels,  
Sécurité des communications,  
Approvisionnements/matières premières  
Indépendance énergétique,  
Liberté des marchés.

#### □ Des intérêts diplomatiques

Conventions internationales, Traités,  
ONU, OSCE, Conseil de l'Europe,  
Accords de coopération et  
d'assistance militaire,  
Protection des ressortissants de l'UE.

#### □ Des intérêts scientifiques

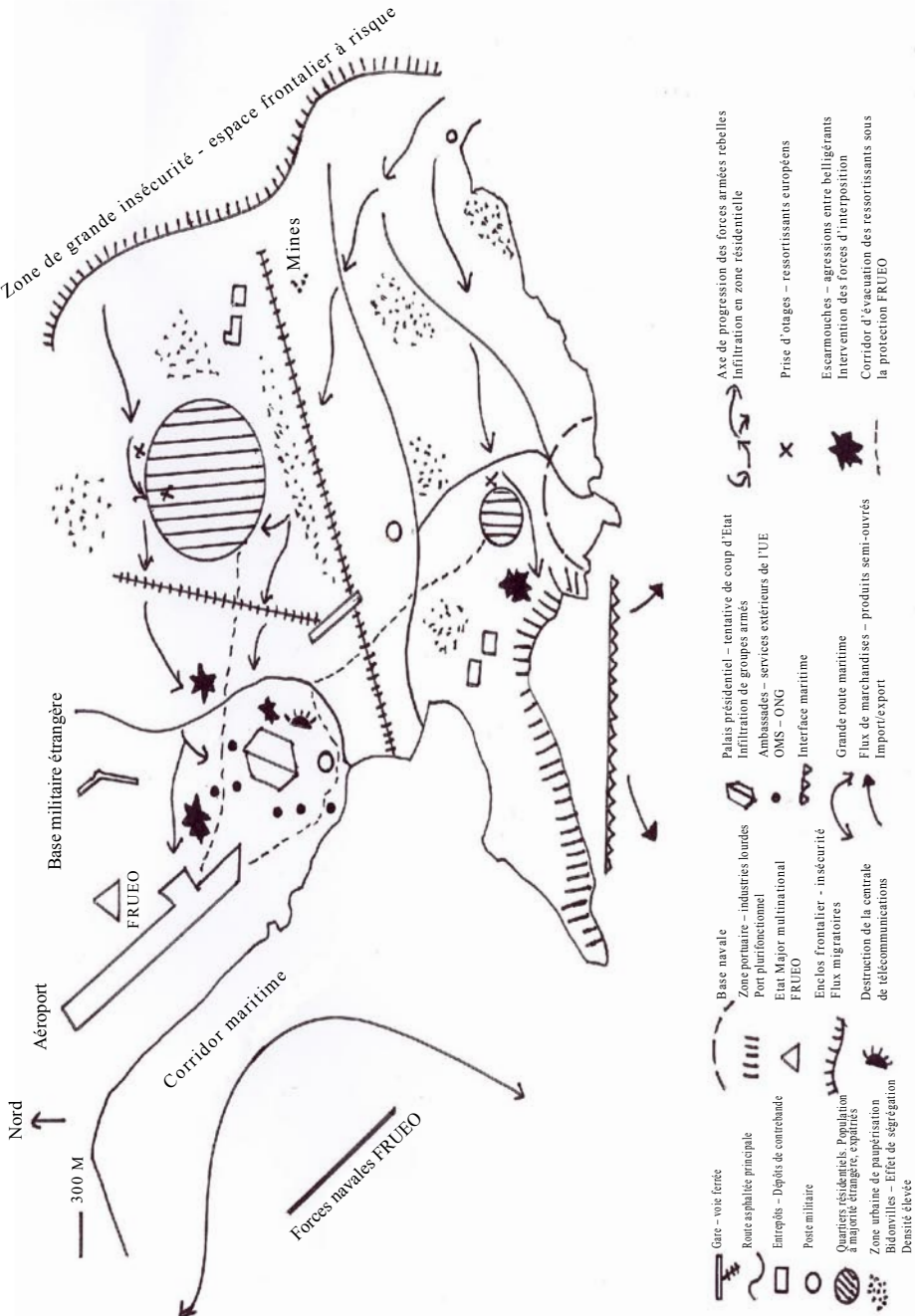
Centre spatial de Kourou Guyane,  
TAAF  
Centres de recherche.

#### □ Des intérêts culturels

Droits de l'Homme,  
Protection des minorités,  
Promotion des valeurs démocratiques

Annexe 3

Mission d'interposition - Evacuation de ressortissants européens  
Croquis



Les deux documents (*Annexes 2 et 3*) sont complémentaires pour cartographier l'analyse systémique. Le croquis exploite des informations, donne des explications par l'usage de la symbolique de figurés de surface, ponctuels et linéaires pour d'une part, mobiliser les connaissances des candidats par une démarche visuelle, d'autre part, la transcription graphique des informations leurs donne un autre outil de travail, une logique de démonstration d'un modèle de formation.

## **Bibliographie**

- Bressand, Moyne. 1993. *Le corps européen et la sécurité de Europe*. Commission de la Défense, Rapport d'information n° 845, Assemblée nationale.
- Calleja. 1999. *Rapport sur l'UEO, instrument européen de gestion des crises*. Commission de Défense, Assemblée de l'UEO.
- Lopez, Henares. 1999. *Rapport sur les capacités de l'Europe dans le domaine de la mobilité stratégique*. Commission technique et aérospatiale, Assemblée de l'UEO.
- *L'UEO aujourd'hui*. Mars 1998. Secrétariat général de l'UEO, Bruxelles.
- Martinez Casan, M. 1999. *Rapport sur la sécurité des associés partenaires après le sommet de l'OTAN*. Commission politique, Assemblée de l'UEO.
- Parlement européen. Octobre 1992. *Collection de textes de base sur la sécurité et la défense européenne*. Série politique, Direction générale des études.
- Roper, J. 1995. *Vers une politique de défense commune*. Institut d'études de sécurité UEO, Paris.
- Tronquoy, P. 1997. *La France et sa défense*. Cahiers français, n°283, Documentation française .